

# 44 - LA DURÉE DU TRAVAIL

## **OBJECTIFS :**

- **Appliquer les règles relatives à la durée du travail**
- **Déterminer les droits aux congés**

## **Plan de la leçon**

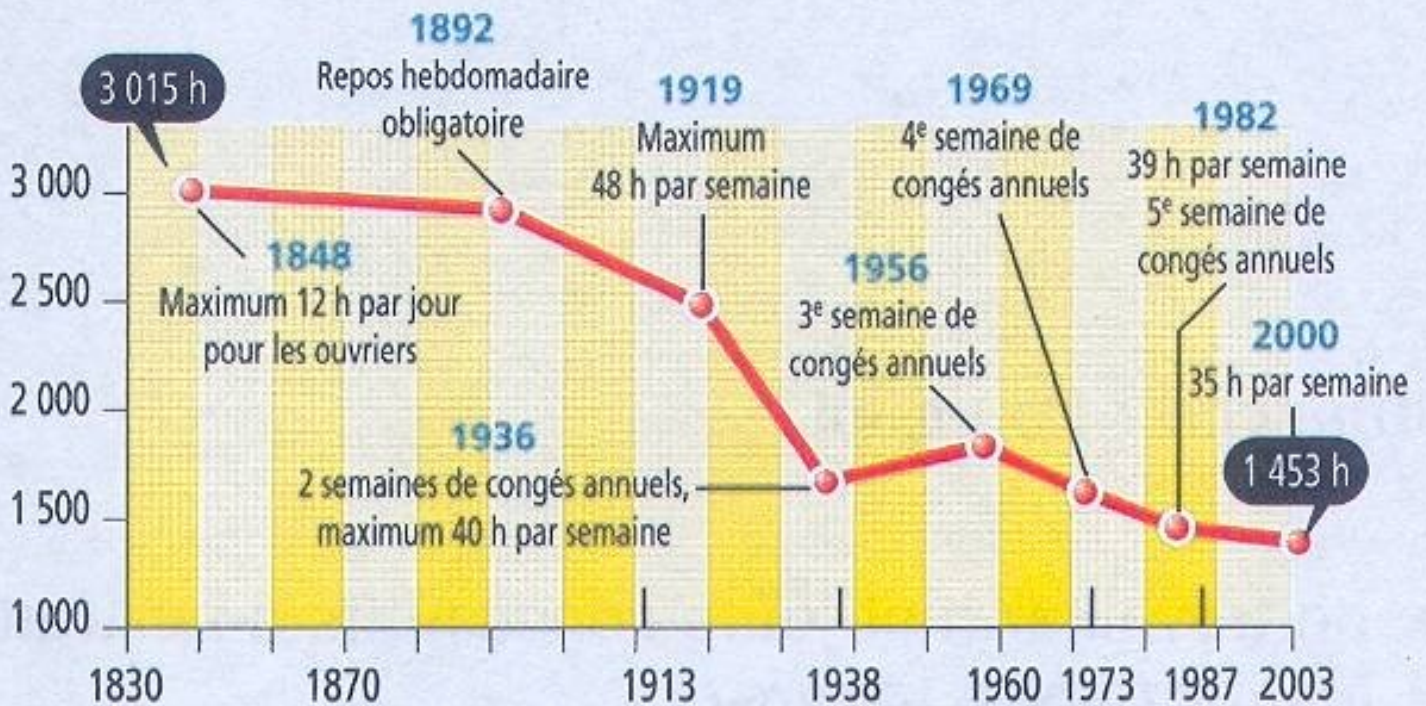
**1 – Le temps de travail**

**2 – Les temps de repos**

**3 – Les congés**

# 1 – Le temps de travail

## → L'évolution de la durée annuelle de travail



2 –

**1919 : 48 heures hebdomadaire**

**1936 : 40 heures par semaine**

**1982 : 39 heures par semaine**

**actuellement : 35 heures par semaine**

**3 –**

**1936 : 2 semaines de congés annuels**

**1956 : 3 semaines de congés annuels**

**1969 : 4 semaines de congés annuels**

**1982 : 5 semaines de congés annuels**

**5 –**

**Durée légale : 44 heures en moyenne  
sur 12 semaines consécutives**

**Heures de travail sur 12 semaines :**

**$(42 \text{ h} \times 4) + (43 \text{ h} \times 4) + (45 \text{ h} \times 4) = 520 \text{ heures}$**

**Moyenne calculée sur 12 semaines :**

**$520 \text{ heures} / 12 = 43,33 \text{ heures}$**

**oui, la durée légale a été respectée (44 heures sur  
12 semaines)**

### 3 – Les congés

#### → les congés payés

**Période de référence : du 1<sup>er</sup> juin de l'année précédente au 31 mai de l'année en cours**

**12** Céline, embauchée le 1<sup>er</sup> septembre, a été absente 1 mois en décembre (maladie), 15 jours en février (formation proposée par l'employeur) et 8 jours en mars (accident du travail). Matérialisez par une accolade la période de référence appliquée à Céline. Entourez les périodes non assimilées à un travail effectif.

Jun	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai
			Période de référence pour le calcul des congés payés de Céline								

Pour Céline, la période de référence commence le 1<sup>er</sup> septembre et se termine le 31 mai. L'absence pour maladie n'est pas considérée comme temps de travail effectif.

**13** Calculez le nombre de jours de congés payés auxquels Céline a droit, sachant qu'elle souhaite prendre une semaine en dehors de la période légale.

Temps de travail effectif: 9 mois - 1 mois pour maladie = 8 mois.

Durée des congés payés: 2,5 jours × 8 = 20 jours.

Fractionnement des congés: + 2 jours. Soit au total: 22 jours.

#### → les autres congés

Situations	Type de congé
Stéphane interrompt son activité pendant huit mois pour effectuer un voyage en Asie.	Congé sabbatique
Lucie doit suivre un stage d'informatique de quinze jours.	Congé formation
Véra arrête son travail pour élever son deuxième enfant.	Congé parental d'éducation
Laurent s'absente un an pour créer une entreprise, sans démissionner de son travail.	Congé pour création d'entreprise
Sophie, secrétaire, arrête le travail pour cause de maternité.	Congé maternité

## [ Le temps de travail ]

Durée du travail



- Journalière : .....
- Hebdomadaire : .....
- Annuelle : .....

Si dépassement



- .....
- Droit au repos compensateur

Temps de repos



- Pause minimale toutes les six heures : .....
- Repos quotidien entre deux journées de travail : .....
- Repos hebdomadaire : .....

Congés payés



- ..... jours ouvrables par mois de travail effectif, soit au total .....

## [ Le temps de travail ]

### Durée du travail

- Journalière : 10 heures maximum
- Hebdomadaire : 35 heures
- Annuelle : 1 600 heures

### Si dépassement

- Paiement d'heures supplémentaires
- Droit au repos compensateur

### Temps de repos

- Pause minimale toutes les six heures : 20 minutes
- Repos quotidien entre deux journées de travail : 11 heures consécutives
- Repos hebdomadaire : 24 heures, en principe le dimanche

### Congés payés

- 2,5 jours ouvrables par mois de travail effectif, soit au total 5 semaines

# 45 - LA RÉMUNÉRATION

## **OBJECTIFS :**

- **Identifier les formes de salaires**
- **Repérer les éléments d'une rémunération**
- **Définir les règles applicables au paiement du salaire**

## **Plan de la leçon**

**1 – Les formes et les éléments du salaire**

**2 – La détermination des salaires**

**3 – Le paiement du salaire**

**1 – Les formes et les éléments du salaire**

## → les formes de rémunération

### MODE DE RÉMUNÉRATION



--



--



--



--

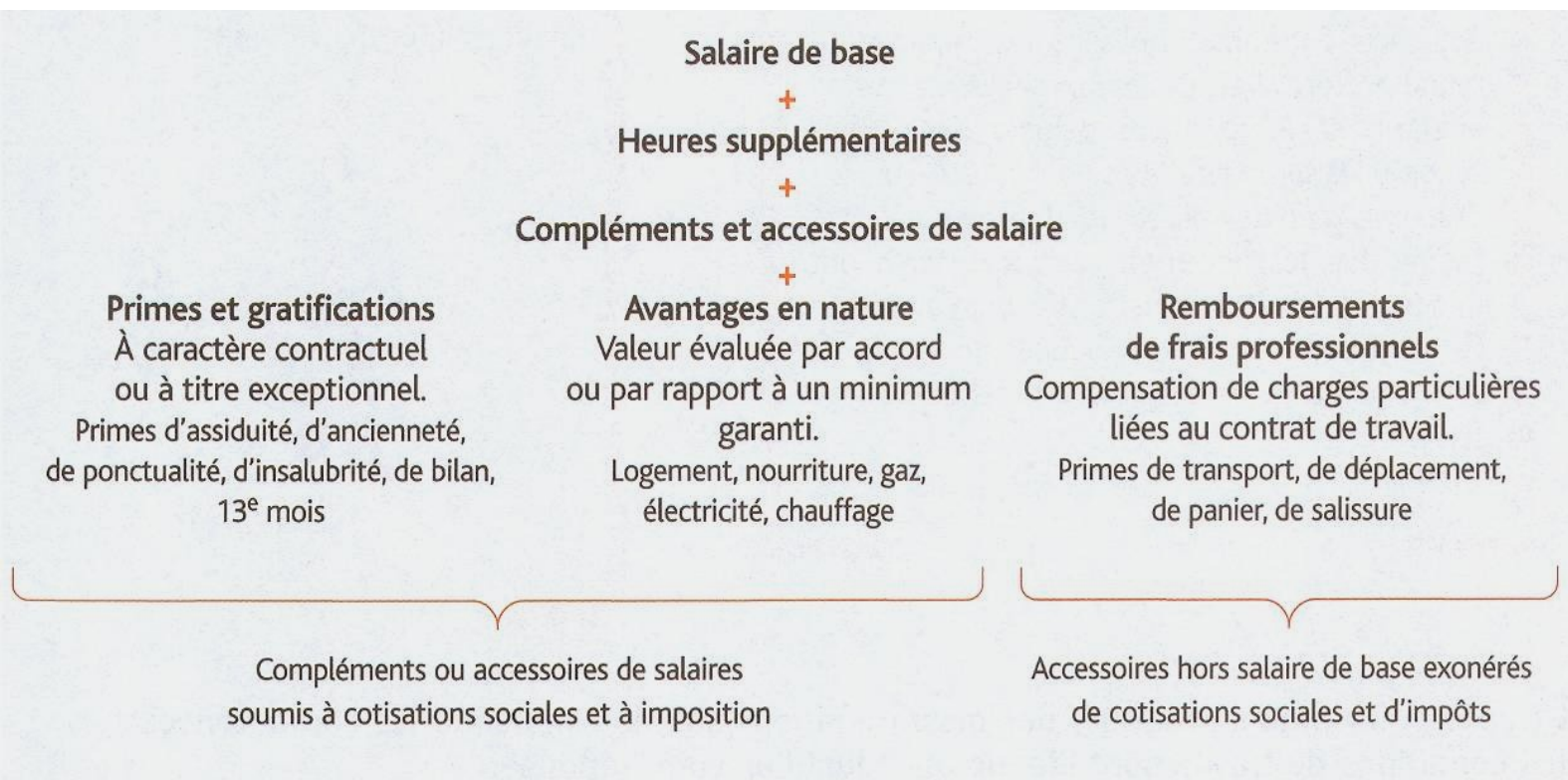
- **salaire au pourcentage (ou à la commission)**
- **salaire aux pièces ou au rendement**
- **salaire au pourboire-service**
- **salaire fixe + prime de rendement**

1 Indiquez dans le tableau, la forme de rémunération versée à chacun des salariés.

Situations	Formes du salaire
Olivier, agent immobilier, perçoit une commission de 10 % sur les ventes réalisées.	Salaire à la commission (%)
Les salaires des cadres de la société JDR sont fixes, quel que soit le temps passé au travail.	Salaire mensualisé
Thierry, technicien en électronique, est rémunéré 12 € par machine assemblée.	Salaire au rendement

## → les éléments du salaire





#### DOC 4

Le Smic (salaire minimum interprofessionnel de croissance) correspond à un salaire horaire en dessous duquel, légalement, aucun salarié ne doit être payé. Certaines catégories de salariés (jeunes de moins de 18 ans, apprentis...) subissent un abattement sur le Smic. Le Smic est en cours d'année, de plus, à tout moment, le gouvernement peut décider d'augmenter le Smic (coup de pouce) atteint une hausse d'au moins 2 %, le Smic est augmenté automatiquement dans les mêmes proportions l'augmentation du pouvoir d'achat des salaires horaires moyens lorsque l'indice des prix revalorisé chaque année au 1<sup>er</sup> juillet. L'augmentation ne peut être inférieure à la moitié de

**3** L'employeur a-t-il toute latitude pour fixer le montant du salaire ? Justifiez votre réponse.

L'employeur fixe la rémunération, en accord avec le salarié, au moment de la conclusion du contrat de travail.

Il doit au minimum respecter le montant du Smic, ou celui établi par la convention collective applicable à l'entreprise.

**4** Donnez la signification de l'acronyme Smic.

Le Smic est le salaire minimum interprofessionnel de croissance, salaire au-dessous duquel un employeur n'a pas le droit de rémunérer un salarié.

5 **Surlignez dans le texte la méthode habituellement utilisée pour la revalorisation du Smic.**

6 **L'employeur peut-il pratiquer des discriminations salariales lorsque les compétences et les conditions de travail sont identiques ? Justifiez votre réponse.**

Non, l'employeur doit verser la même rémunération aux femmes et aux hommes lorsque les conditions de travail sont identiques (qualification identique, même travail).

**Indiquez l'écart de rémunération hommes-femmes en 2003, pour un salaire à temps complet.**

L'écart est de 24,8 %.

## **Smic et Smic horaire : les montants au 1er juillet 2007**

L'Entreprise.com | Mis en ligne le 29/06/2007

Voici dans le tableau ci-dessous les montants légaux du Smic à compter du 1er juillet 2007 : Smic horaire, Smic mensuel, minimum garanti, etc.

### **Smic au 1er juillet 2007**

*Source : ministère de l'Emploi de la cohésion sociale et du logement*

<b>Smic horaire brut</b>	<b>8,44 €</b>
Smic horaire net	6,63 €
Smic mensuel brut (base 35 heures)	<b>1 280,07 €</b>
Smic mensuel net	<b>1 005,37 €</b>
Cotisations sociales au 1er juillet 2007 (13,74 % du Smic brut)	175,37 €
C.S.G. + C.R.D.S. au 1er juillet 2007 (8 % de 97 % du SMIC brut) :	99,33 €

### **Smic au 1er juillet 2006**

*Source : ministère de l'Emploi de la cohésion sociale et du logement*

<b>Smic horaire brut</b>	<b>8,27 €</b>
Smic horaire net	6,50 €
Minimum garanti	3,17 €
Smic mensuel brut (base 35 heures)	1 254,28 €
Smic mensuel net	984,61 €
Cotisations sociales au 1er juillet 2006 (13,74 % du	172,34 €

Smic brut)

C.S.G. + C.R.D.S. au 1er juillet 2006 (8 % de 97 % du SMIC brut) : 97,33 €

### 3 – Le paiement du salaire

**9** À l'aide du **DOCUMENT 8**, indiquez d'une croix si la pratique constatée est légale. Justifiez la réponse dans la dernière colonne du tableau.

Pratiques constatées	Légale	Justification
Depuis plusieurs mois, l'entreprise Verdier ne remet pas de bulletin de salaire à Ludivine.	Non	Remise obligatoire d'un bulletin de salaire au salarié chaque mois.
La mention « délégué syndical » est inscrite sur la fiche de paie de Michel.	Non	Aucune mention relative à l'exercice d'une activité de représentation des salariés.
La société Azurnet ne fait pas apparaître les cotisations patronales sur les bulletins de salaire.	Oui	Remise dans ce cas d'un récapitulatif annuel.
La fiche de paie de Jessica porte la mention « 2 jours de retenue pour fait de grève ».	Non	Aucune mention relative à l'exercice du droit de grève.

#### ↳ la preuve du paiement du salaire

**10** Précisez qui doit apporter la preuve du paiement du salaire et de quelle façon.

C'est l'employeur qui doit apporter la preuve du paiement au moyen de justificatifs bancaires, comptables...

[ La révision du Smic ]

Salaire minimum interprofessionnel  
de croissance

Revalorisations  
automatiques

Revalorisations  
facultatives

Le 1<sup>er</sup> juillet

Dans l'année

« Coup de pouce »  
au pouvoir d'achat

## [ La révision du Smic ]

Salaire minimum interprofessionnel  
de croissance  
Smic

Revalorisations  
automatiques

Revalorisations  
facultatives

**Le 1<sup>er</sup> juillet**  
Augmentation  
au moins égale  
à la moitié du pouvoir  
d'achat des salaires  
moyens

**Dans l'année**  
Quand l'indice  
des prix augmente  
d'au moins 2 %

**« Coup de pouce »  
au pouvoir d'achat**  
Augmentation supérieure  
aux revalorisations légales  
automatiques